

A 2 M
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7622 EUROS
15 rue Jean Baptiste PONAMA
97490 SAINTE CLOTILDE
Siret :42349217200055

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 27 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six,
et le 27 juin, à dix-huit heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée
générale ordinaire sur convocation de la gérance.

SONT PRESENTS OU REPRESENTES :

Monsieur ARSENDEAU Philippe,
Représentant quatre cent cinquante parts en pleine propriété,
ci 450 parts

Mademoiselle MURCY Marie Laurence,
Représentant cinquante parts en pleine propriété,
ci 50 parts

Total des parts présentes ou représentées : 500 parts en pleine propriété sur les 500 parts
composant le capital social.

Monsieur ARSENDEAU Philippe préside la séance en qualité de gérant.

Le gérant dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé.
- le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces communiquées aux associés non-gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes les questions au gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- Quitus à la gérance,
- Affectation des résultats,
- Rémunération de la gérance,
- Questions diverses.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2025, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.
En conséquence, elle donne au gérant quitus de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 se montant à 1 116,96 euros.

■ Réserve légale	:	€
■ report à nouveau	:	1 116,96€
■ Total égal au déficit de l'exercice	:	1 116,96€
Portant le total du compte report à nouveau à		6 358,08€

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte qu'aucune rémunération n'a été versée au gérant au titre de l'exercice 2025.

Aucune rémunération ne sera versée au gérant pour l'exercice 2026.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

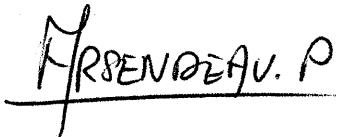
La collectivité des associés confère au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant.

M. Philippe ARSENDEAU
Associé gérant

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. ARSENDEAU. P', written over a horizontal line.

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE***Liberté
Égalité
Fraternité***DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES****IDENTIFICATION****M ARSENDEAU Philippe**15 rue du Gymnase
97490 SAINTE CLOTILDE
FRANCEN° d'adhérent : 20082830002626Pour le compte de :**SARL A2M**15 RUE JEAN BAPTISTE PONAMA
Sainte-Clotilde
97490 SAINT DENISN° SIREN : 423 492 172Régime d'imposition : RSIPériode déclarée : Année 2025Date limite de dépôt : 20/05/2026**ÉLÉMENTS DÉCLARÉS**Formulaire N° 2065 *(applicable au 31/12/2025)*Annexe N° 2065-BIS *(applicable au 31/12/2022)*Annexe N° 2033-A *(applicable au 31/12/2025)*Annexe N° 2033-B *(applicable au 31/12/2025)*Annexe N° 2033-C *(applicable au 31/12/2021)*Annexe N° 2033-D *(applicable au 31/12/2025)*Annexe N° 2033-E *(applicable au 31/12/2025)*Annexe N° 2033-F *(applicable au 31/12/2024)*Annexe N° 2033-G *(applicable au 31/12/2021)*

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065

(Applicable au 31/12/2025)

Impôt sur les sociétés

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

2 - ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

Numéro, type et nom de voie	15 rue Jean Baptiste PONAMA		
Code postal	97490	Ville	ST DENIS
		Pays	La Réunion

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - RÉSULTAT FISCAL

Bénéfice imposable au taux normal		Bénéfice imposable à 15%	0	Déficit (report du 2033-B)	
-----------------------------------	--	--------------------------	---	----------------------------	--

F - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	Oui
Si oui, veuillez indiquer le logiciel utilisé	SAGE

AUTRES INFORMATIONS

2 - COORDONNÉES DU COMPTABLE

S'agit-il d'un comptable salarié (S) ou indépendant (I)	S		
Forme juridique ou titre		Nom et prénom ou dénomination	ARSENDEAU Philippe
Qualité et fonction ou complément de dénomination	Gérant		
Numéro, type et nom de voie	14 rue du Tertre		
Complément de distribution	Résidence Maraine Appt 207	Lieu-dit, hameau	
Code postal	28400	Ville	Nogent Le Rotrou
N° téléphone	0630303520	Pays	

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-BIS

(Applicable au 31/12/2022)

Impôt sur les sociétés
Annexe à la déclaration n° 2065**J - RÉMUNERATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS****IDENTITÉS ET COORDONNÉES DES MEMBRES**

1	Titre	Monsieur	Nom, Prénom	ARSENDEAU Philippe
	Qualité	Gérant associé		
	Numéro, type et nom de voie	14 rue du Tertre		
	Complément de distribution	Residence Maraine	Lieu-dit, Hameau	
	Code postal	28400	Ville	Nogent Le Rotrou
	Pays	France		

SOMMES VERSÉES AU COURS DE LA PÉRIODE RETENUE POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS, À CHAQUE ASSOCIÉ, GÉRANT OU NON

1	Pour les SARL, nombre de parts de l'associé considéré	450	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	2025
	A titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits	0		

L - ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION**1 - RÉMUNÉRATIONS**

Montant brut des salaires (<i>hors apprentis et handicapés</i>)	0
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	0



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-A

(Applicable au 31/12/2025)

Bilan simplifié

A - ACTIF

	Brut	Amortissements Provisions	Net Exercice clos en N
1 - Actif immobilisé			
Immobilisations corporelles	1 600	1 600	0
TOTAL I (5)	1 600	1 600	0
2 - Actif circulant			
Créances (2) clients et comptes rattachés	4 765		4 765
Créances autres (3)	3 135		3 135
Disponibilités	7 375		7 375
TOTAL II	15 275		15 275
TOTAL GENERAL (I + II)	16 875	1 600	15 275

B - PASSIF

	Net Exercice clos en N
1 - Capitaux propres	
Capital social ou individuel	7 622
Réserves réglementées	762
Report à nouveau	5 242
Résultat de l'exercice	1 117
TOTAL I	14 743
3 - Dettes (4)	
Comptes courants d'associés	155
Autres dettes	377
TOTAL III	532
TOTAL GENERAL (I + II + III)	15 275



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-B

(Applicable au 31/12/2025)

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION			Exercice N
Production vendue	Services	dont export et livraisons intracommunautaires	68 637
Subventions d'exploitation reçues			1
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			68 638
CHARGES D'EXPLOITATION			
Autres charges externes			66 662
Impôts, taxes et versements assimilés			691
		dont TP/CFE, CVAE	691
Cotisations sociales			118
Autres charges			50
Total des charges d'exploitation (II)			67 521
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			1 117
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			1 117

B - RÉSULTAT FISCAL

	Bénéfice	Déficit
	1 117	
1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice	Déficit
	1 117	
Déficits antérieurs reportables	37 200	dont imputés sur le résultat 1 117
2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice	Déficit
	0	

ATTESTATION DE CONFORMITE DES DOCUMENTS COMPTABLES

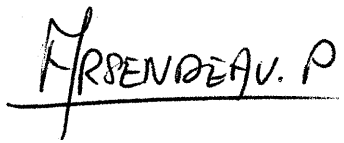
La société ou la personne morale désignée ci-après : A2M SARL 15 rue Jean Baptiste Ponama (ex Gymnase) 97490 Sainte Clotilde SIRET 42349217200055

Représentée par son représentant légal Monsieur ARSENDEAU Philippe gérant :

- Certifie que les documents comptables, du 1 janvier 2025 au 31 décembre 2025, transmis sous forme électronique sont conformes aux comptes approuvés par l'assemblée générale, ou, en cas d'associé unique, par ce dernier. - Déclare donner mandat pour effectuer le dépôt des documents mentionnés aux articles L.232-21 à L.232-23 du code de commerce à :

Monsieur ARSENDEAU Philippe demeurant 14 rue du Tertre 28400 Nogent Le Rotrou agissant en qualité de gérant de la SARL A2M dont le siège social est au 15 rue Jean Baptiste Ponama (ex Gymnase) 97490 Sainte Clotilde, SIREN 423492172.

Signature

A handwritten signature in black ink, reading "ARSENDEAU. P.", with a horizontal line drawn underneath the text.